



## **Santé, environnement et changements climatiques**

### **Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains**

#### **Rapport du Directeur général**

#### **CONTEXTE**

1. En mai 2019, la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la décision WHA72(9), intitulée « Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains ». <sup>1</sup> Dans cette décision, elle a notamment prié le Directeur général de faire rapport à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.
2. La Stratégie vise à présenter une vision et à proposer des solutions pour que le monde et la communauté sanitaire puissent intervenir face aux risques et aux défis en matière de salubrité de l'environnement jusqu'en 2030, et assurer des environnements sûrs, favorables et équitables en faveur de la santé, et ce en transformant notre façon de vivre, de travailler, de produire, de consommer et de gouverner. Elle a été élaborée selon un vaste processus de consultation avec les États Membres.
3. La Stratégie fixe six objectifs stratégiques : i) Prévention primaire : intensifier l'action sur les déterminants de la santé en vue de promouvoir et d'améliorer la santé dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; ii) Action intersectorielle : agir sur les déterminants de la santé dans toutes les politiques et dans tous les secteurs ; iii) Renforcement du secteur de la santé : renforcer le rôle du secteur de la santé en matière de leadership, de gouvernance et de coordination ; iv) Renforcer le soutien : créer des mécanismes de gouvernance et de soutien politique et social ; v) Amélioration des données factuelles et de la communication : produire la base de connaissances sur les risques et les solutions, et communiquer efficacement ces informations pour orienter les choix et les investissements ; et vi) Suivi : orienter l'action en suivant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

---

<sup>1</sup> Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains. Document WHA72/2019/REC/1, annexe 2 ([https://apps.who.int/gb/or/f/f\\_wha72r1.html](https://apps.who.int/gb/or/f/f_wha72r1.html), consulté le 17 mars 2021).

4. Le présent rapport fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques, et indique les possibilités d'action supplémentaire qu'offre la Stratégie.

## MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

5. La mise en œuvre de la Stratégie a débuté en 2019 par des activités auxquelles les États Membres ont participé et par des processus régionaux, l'objectif étant de dresser des plans d'action régionaux qui fixent les priorités aux niveaux régional et national. L'OMS a coordonné ces processus régionaux, au nombre desquels figurent la réunion de haut niveau de 2019 qui a conduit à l'adoption du plan régional de mise en œuvre de la Stratégie mondiale en Asie du Sud-Est ; le processus européen Environnement et santé ; ainsi que d'autres accords régionaux multilatéraux, comme le Protocole sur l'eau et la santé (OMS/Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) et le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement. Dans la Région africaine, à l'issue de la Troisième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement, un plan d'action stratégique visant à intensifier les interventions dans le domaine de la santé et de l'environnement en Afrique pendant la période 2019-2029 a été adopté pour mettre en œuvre la Déclaration de Libreville. En 2019-2020, le Bureau régional des Amériques et l'OPS ont coordonné un processus de recherche d'un consensus avec les États Membres de la Région, qui a conduit à l'établissement d'un programme régional en matière de santé, d'environnement et de changements climatiques pour la période 2021-2030. Ce programme s'appuie sur les engagements pris dans le Programme de développement sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030 et le Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 : « l'équité au cœur de la santé ». De nombreuses activités de soutien aux pays ont également été entreprises, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques, de la qualité de l'air ambiant et domestique, de la sécurité chimique, de la santé au travail, de la santé urbaine, de la protection de la nature et de la santé, et des inégalités en matière de salubrité de l'environnement.

6. La pandémie de COVID-19 a une fois de plus mis en évidence la relation étroite entre la santé et l'environnement et révélé les fragilités de nos systèmes. Elle a également fourni une occasion unique de chercher à se développer mieux, de façon plus écologique, plus propre et plus équitable, comme les professionnels du monde entier exhortent à le faire. L'OMS a donc publié un Manifeste pour un monde en meilleure santé et plus soucieux de l'environnement après la COVID-19,<sup>1</sup> et a répertorié plus de 80 « mesures concrètes » en déclinaison du Manifeste,<sup>2</sup> pour éviter de futures catastrophes d'ampleur analogue, s'y préparer et mieux y résister. L'application de ces mesures accélérerait la mise en œuvre de la Stratégie mondiale.

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, voir la page Centre des médias du site de l'OMS : <https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/who-manifesto-for-a-healthy-recovery-from-covid-19> (consultée le 17 mars 2021).

<sup>2</sup> Pour de plus amples informations (en anglais), voir la page Centre des médias du site de l'OMS : <https://www.who.int/news-room/feature-stories/detail/actionables-for-a-healthy-recovery-from-covid-19> (consultée le 17 mars 2021).

7. L'OMS a également publié des lignes directrices fondées sur des données probantes pour la protection des agents de santé<sup>1</sup> et d'autres travailleurs,<sup>2</sup> et pour la prévention de la transmission environnementale dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ; et elle a lancé l'Initiative mondiale d'hygiène des mains pour tous, appel à l'action pour une hygiène universelle des mains<sup>3</sup> qui permettra de réduire la transmission de la COVID-19, de prévenir d'autres maladies potentiellement épidémiques et de contribuer de manière cruciale à combattre la résistance aux antimicrobiens.

8. Consciente de l'importance de la protection de l'environnement et de la biodiversité eu égard aux maladies infectieuses et à la nutrition, et en étroite collaboration avec la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et les principaux organismes partenaires des Nations Unies, l'OMS a entrepris de mettre au point un plan d'action pour la biodiversité et la santé qui sera présenté à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention en 2021.

9. En coopération avec l'UNICEF, l'OMS a publié un rapport de base et plaide pour la mise en place de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, de gestion des déchets et de nettoyage de l'environnement dans les établissements de santé.<sup>4</sup> Ces services environnementaux et ces mesures de sécurité élémentaires dans les établissements de soins de santé sont indispensables à leur fonctionnement de base car ils permettent de dispenser des soins de bonne qualité, de réduire le nombre d'infections nosocomiales ainsi que les risques chimiques et radiologiques et les risques pour la collectivité. L'OMS fait également campagne et soutient l'action menée pour que les établissements de santé soient alimentés de façon sûre et suffisante en électricité, condition essentielle à la prestation des services de santé.<sup>5</sup> En réponse à un appel conjoint de l'OMS et de l'OIT à établir et à appliquer des programmes nationaux de santé au travail pour les agents de santé,<sup>6</sup> 28 % des pays ont indiqué avoir mis en place de tels programmes et plans d'action.<sup>7</sup>

10. Pour créer un pôle d'action entre les secteurs de la santé et de l'énergie, l'OMS a lancé la Plateforme pour l'action en matière de santé et d'énergie (HEPA) à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé en 2019 afin de renforcer la coopération stratégique et technique aux niveaux

---

<sup>1</sup> COVID-19 : santé et sécurité au travail pour les agents de santé : orientations provisoires. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/340286/WHO-2019-nCoV-HCW-advice-2021.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>, consulté le 17 mars 2021).

<sup>2</sup> Éléments à prendre en considération concernant les mesures de santé publique et les mesures sociales sur le lieu de travail dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. Genève, Organisation mondiale de la santé ([https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332105/WHO-2019-nCoV-Adjusting\\_PH\\_measures-Workplaces-2020.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332105/WHO-2019-nCoV-Adjusting_PH_measures-Workplaces-2020.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y), consulté le 17 mars 2021).

<sup>3</sup> Hygiène des mains pour tous. Organisation mondiale de la Santé et UNICEF, 2020 ([https://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/sanitation-waste/sanitation/hand-hygiene-for-all/en/](https://www.who.int/water_sanitation_health/sanitation-waste/sanitation/hand-hygiene-for-all/en/), consulté le 17 mars 2021).

<sup>4</sup> *WASH in health care facilities: global baseline report 2019*. Genève, Organisation mondiale de la Santé et UNICEF, 2019 ([https://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/publications/wash-in-health-care-facilities-global-report/en/](https://www.who.int/water_sanitation_health/publications/wash-in-health-care-facilities-global-report/en/), consulté le 17 mars 2021).

<sup>5</sup> Voir également le rapport de situation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé (document A74/43, H).

<sup>6</sup> *Prendre soin des soignants – Programmes nationaux de santé au travail pour les agents de santé. Note d'orientation*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240011588>, consulté le 17 mars 2021).

<sup>7</sup> Voir le bulletin opérationnel hebdomadaire de l'OMS sur la COVID-19 pour le 1<sup>er</sup> février 2021 : <https://www.who.int/publications/m/item/weekly-operational-update-on-covid-19---1-february-2021> (consulté le 17 mars 2021).

mondial, régional et national.<sup>1</sup> Au niveau régional, par exemple, le Bureau régional de l'Afrique élabore une proposition conjointe des Nations Unies pour la sous-région du Sahel (l'offre des Nations Unies en matière d'énergies renouvelables pour le Sahel) pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Depuis la création de la Plateforme, l'OMS a participé à plusieurs réunions de haut niveau pour mobiliser un engagement politique, a promu l'adoption de feuilles de route pour la mise en œuvre aux niveaux mondial et national, et montré la voie en s'attachant à définir et à promouvoir des mesures essentielles et une approche interdisciplinaire.

11. Lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'OMS, en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires, communiquera des messages clés sur la santé et les changements climatiques prescrivant d'entreprendre une évaluation de la vulnérabilité dans le domaine du climat et de la santé, d'élaborer des profils nationaux, de promouvoir des systèmes d'alerte précoce et de plaider en faveur de mesures renforcées d'adaptation, d'atténuation et de résilience, en faveur d'une transition vers des sources d'énergie et des transports propres, de la protection de la nature et de l'allocation d'un financement propice.<sup>2</sup> L'objectif de l'initiative spéciale sur le changement climatique et la santé dans les petits États insulaires en développement<sup>3</sup> est que, d'ici à 2030, tous les systèmes de santé de ces États puissent résister à la variabilité et au changement climatiques et réduisent les émissions de carbone à la fois pour protéger les plus fragiles contre les risques climatiques et pour bénéficier des retombées des politiques d'atténuation pour la santé. Des processus régionaux sont en cours et des efforts sont entrepris délibérément pour que les problèmes auxquels les petits États insulaires en développement sont ou seront confrontés soient pris en compte dans toutes les activités communes.<sup>4</sup>

12. L'OMS a développé d'autres activités essentielles pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie mondiale selon différents axes : leadership, synthèse des données, modélisation et évaluation de l'impact sur la santé, activités de plaidoyer et suivi. Par exemple : a) l'évaluation globale de la qualité de l'air ambiant, avec une mise à jour prévue en 2021 ; b) la campagne mondiale de prévention de l'intoxication au plomb ;<sup>5</sup> c) la version actualisée des normes mondiales de l'OMS de la qualité de l'air, qui sera publiée en 2021. Les activités régionales comprennent notamment la collaboration du Bureau régional de l'Afrique avec la Coalition pour le climat et la qualité de l'air et avec le PNUE sur l'évaluation intégrée de la pollution atmosphérique et des changements climatiques en Afrique ; et le programme global dans le domaine des changements climatiques et de la santé adopté par le Bureau régional des Amériques et l'OPS pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Le Bureau régional des Amériques et l'OPS ont également lancé un appel à l'action, conjointement avec les Premières Dames d'Amérique latine, pour universaliser l'accès aux services d'alimentation en eau potable, d'assainissement et d'hygiène (WASH) dans les établissements de soins de santé.

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, consulter la page Web consacrée à l'HEPA : <https://www.who.int/initiatives/health-and-energy-platform-of-action> (consultée le 17 mars 2021).

<sup>2</sup> Pour plus de plus amples informations, consulter la page Web consacrée aux messages clés de la COP26 sur les changements climatiques et la santé : <https://www.who.int/publications/i/item/cop26-key-messages-on-climate-change-and-health> (consultée le 17 mars 2021).

<sup>3</sup> *Climate change and health in small island developing States. A WHO special initiative*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/279987/9789241514996-eng.pdf?ua=1>, consulté le 22 mars 2021).

<sup>4</sup> Voir également le rapport de situation sur le Plan d'action sur les changements climatiques et la santé dans les petits États insulaires en développement (document A74/43, I).

<sup>5</sup> Pour de plus amples informations, consulter la page Web consacrée à la Semaine internationale pour la prévention de l'intoxication au plomb : <https://www.who.int/fr/campaigns/international-lead-poisoning-prevention-week> (consultée le 17 mars 2021).

## POSSIBILITÉS D'ACTION SUPPLÉMENTAIRE

13. Les possibilités qui s'offrent aux pays, avec le soutien de l'OMS, sont notamment celles indiquées ci-après. Elles s'inscrivent pleinement dans le treizième programme général de travail, 2019-2023 et dans son cadre de mise en œuvre, qui englobent tous deux les changements climatiques, la santé et l'environnement parmi leurs grands thèmes transversaux :<sup>1</sup>

- renforcer le secteur de la santé dans le but d'intensifier la prévention, de tirer pleinement parti de l'évaluation des risques, de la gestion et de la communication, et d'entreprendre des activités intersectorielles à tous les niveaux de gouvernement, pour protéger la santé et progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable qui ont trait à la santé et à l'environnement, comme indiqué dans la Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques ;
- élaborer des mécanismes de gouvernance intersectoriels pour concevoir des politiques qui auraient une influence déterminante sur les questions de santé, d'environnement et de changements climatiques en tenant pleinement compte de l'impact global des politiques de développement et des politiques sectorielles sur la santé et le bien-être. Ces mécanismes font souvent défaut, mais ils aideraient à mener une action coordonnée pour inciter à faire des choix qui présenteraient des avantages pour la santé et l'économie ;
- encourager un développement plus sain et plus écologique face à la pandémie de COVID-19 ;<sup>2,3</sup>
- promouvoir la mise en œuvre d'une approche « Une seule santé »<sup>4</sup> pour lutter contre les maladies zoonotiques et la résistance aux antimicrobiens, agir sur les déterminants environnementaux de la santé et garantir la sécurité sanitaire des aliments.

## MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

14. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport et à examiner le projet de décision suivant :

La Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport sur la Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques,<sup>5</sup> a décidé de prier le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS aux Soixante-Sixième, Soixante-Huitième et Quatre-Vingt-Deuxième Assemblées mondiales de la Santé.

= = =

<sup>1</sup> <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/328842/WHO-PRP-18.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y#:~:text=Le%20treizi%C3%A8me%20PGT%20s'articule,promotion%20de%20la%20sant%C3%A9%20des,ethttps://www.who.int/about/what-we-do/thirteenth-general-programme-of-work-2019---2023> (consulté le 17 mars 2021).

<sup>2</sup> Pour de plus amples informations, voir la page Centre des médias du site de l'OMS : <https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/who-manifesto-for-a-healthy-recovery-from-covid-19> (consultée le 17 mars 2021).

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations (en anglais), voir la page Centre des médias du site de l'OMS : <https://www.who.int/news-room/feature-stories/detail/actionables-for-a-healthy-recovery-from-covid-19> (consultée le 17 mars 2021).

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations, voir la page Centre des médias du site de l'OMS : <https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/one-health> (consultée le 17 mars 2021).

<sup>5</sup> Document A74/41.